

Procès-Verbal Commission de Surveillance des Opérations Électorales

Réunion du lundi 23 septembre 2024

Vu le code du sport, notamment ses articles L.131-8 relatif à l'agrément des fédérations sportives, L.131-15-3 relatif à la représentation des licenciés à qualité particulière au sein des instances dirigeantes des fédérations ;

Vu les statuts de la Fédération Française de Natation, notamment son article 16.1 instituant une Commission de surveillance des opérations électorales (CSOE), définissant ses missions et sa composition ;

Vu le règlement intérieur de la Fédération Française de Natation, notamment son article 5 concernant les critères d'éligibilité pour l'élection de la commission des SHN ;

Vu les décisions du Comité directeur de la FFN en date du 21 février 2024 portant nomination des membres de la CSOE ;

Vu la décision du bureau du 4 septembre 2024 entérinant les dates de dépôt des candidatures.

Les membres de la CSOE se sont réunis par visioconférence le lundi 23 septembre 2024 à 17h30 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant : examen des candidatures à la commission des SHN.

La CSOE

Sont présents : Dominique DELCHET, Dominique CONTENSOUX, Henri WACHTER et Antoine FONTAINE.

La séance est présidée par Dominique DELCHET.

Antoine FONTAINE est désigné comme secrétaire de séance.

EXAMEN DES CANDIDATURES A LA COMMISSION DES SHN

A la date limite de candidature, fixée au 20 septembre 2024 à 23h59, treize candidatures ont été reçues par la CSOE :

- Pierre-Yves DESPREZ, candidature reçue le dimanche 15 septembre ;
- Shirine GUERMOUD, candidature reçue le lundi 16 septembre ;
- Charlotte BONNET, candidature reçue le mardi 17 septembre ;
- Alexandre CAMARASA, candidature reçue le jeudi 19 septembre ;
- Louise GUILLET, candidature reçue le jeudi 19 septembre ;
- Mélanie HENIQUE, candidature reçue le jeudi 19 septembre ;
- Joris BOUCHAUT, candidature reçue le vendredi 20 septembre ;

- Sophie DE RONCHI TURBAN, candidature reçue le vendredi 20 septembre ;
- Marin DEBRIL, candidature reçue le vendredi 20 septembre ;
- Béryl GASTALDELLO, candidature reçue le vendredi 20 septembre ;
- Camille LACOURT, candidature reçue le vendredi 20 septembre ;
- Marc-Antoine OLIVIER, candidature reçue le vendredi 20 septembre ;
- Marie WATTEL, candidature reçue le vendredi 20 septembre.

Après un premier examen des candidatures, seules trois d'entre elles étaient complètes (formulaire de candidature complété, copie d'une pièce d'identité, récépissé de licence).

La CSOE a donc adressé un mail à l'ensemble des candidats dont la candidature était incomplète afin de leur permettre de régulariser leur candidature avec envoi des pièces manquantes avant le lundi 23 septembre 2024 à 16h.

Après étude de leurs dossiers de candidature au 23 septembre 2024, la CSOE déclare :

- Recevables les candidatures de :

- Monsieur Pierre-Yves DESPREZ,
- Madame Charlotte BONNET,
- Monsieur Alexandre CAMARASA,
- Madame Louise GUILLET,
- Madame Mélanie HENIQUE,
- Monsieur Joris BOUCHAUT,
- Madame Sophie DE RONCHI TURBAN,
- Madame Béryl GASTALDELLO,
- Monsieur Camille LACOURT,
- Monsieur Marc-Antoine OLIVIER.

- Irrecevables les candidatures de

- Madame Shirine GUERMOUD, celle-ci étant non-licenciée ;
- Monsieur Marin DEBRIL, celui-ci étant non-licencié ;
- Madame Marie WATTEL, celle-ci étant non-licenciée et ayant adressé un formulaire de candidature vierge.

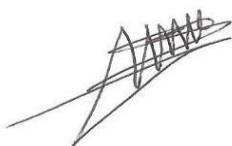
La CSOE demande au siège fédéral de publier ces candidatures avec les éventuelles professions de foi sur le site internet fédéral.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, le présent procès-verbal est rédigé par Antoine FONTAINE, Secrétaire de séance.

Pour valoir et faire valoir ce que de droit,

A Clichy, le 23 septembre 2024.

Le Président de séance



Le Secrétaire de séance

